

Debout pour défendre une école porteuse d'émancipation pour toutes et tous.

EDITO

Depuis fin août, avec la nomination du nouveau ministre de l'Éducation nationale et l'approche de la rentrée, les annonces s'enchaînent à un rythme effréné laissant peu de répit aux personnels. Si tout a commencé par une bonne nouvelle, et une victoire des revendications du SNES-FSU, avec le report des épreuves de spécialité du bac en juin, depuis, les annonces fracassantes se multiplient et constituent autant d'attaques contre nos métiers et nos conditions de travail.

Mise en place d'un calendrier du bac intenable et refus d'aménagement de programmes dénoncés comme bien trop lourds depuis leur mise en œuvre viennent percuter de plein fouet la rentrée des personnels et des élèves en lycée. Malheureusement le collège n'est pas en reste, après la suppression de la technologie et la mise en place de la nouvelle sixième nous voilà une nouvelle fois propulsé·e·s au moins cinquante ans en arrière : fin des cycles, généralisation des classes de niveaux, enseignant·e·s qui se voient dicter les méthodes à suivre, labellisation des manuels scolaires.

Que dire dans tout ça, de la réforme de

l'enseignement professionnel, véritable mise à mort de la démocratisation scolaire, de la volonté de faire réussir et de garantir l'émancipation de toute la jeunesse ?

Ces annonces ministérielles reposent à la fois sur une erreur délibérée de diagnostic et sur une stratégie dont l'objectif majeur est de réduire les « coûts », tout en mettant au pas les personnels et en sacrifiant la formation des jeunes.

Tout semble être de la responsabilité des personnels et d'un système qui fonctionne mal, légitimant une refonte totale. Les cours manqués, les résultats des élèves, le harcèlement scolaire, il s'agit là d'enjeux centraux évidemment, mais pour y apporter une réponse il faut prendre à bras le corps les vraies difficultés : le problème structurel de recrutement, le déclassement salarial historique des personnels, le chiffre record des effectifs par classe...

Avec Ma rentrée en vrai, le SNES-FSU, grâce aux nombreuses remontées de terrain, réussit une première fois à démonter la campagne de communication du ministre et après la tentative de masquer les difficultés réelles en jetant l'anathème sur une robe,

nous réussissons enfin à faire parler des enjeux concrets de la rentrée.

Les informations et les analyses rigoureuses de la situation, vous les trouvez dans les publications du SNES-FSU. Parce que nous sommes présent·e·s partout dans les établissements, comme enseignant·e·s, CPE, PSY-EN, AESH, AED, nous, militant·e·s du SNES-FSU sommes en capacité de fournir des remontées de situation comme des propositions concrètes qui rassemblent l'ensemble des personnels.

Le soutien et l'accompagnement, individuels comme collectifs, à l'échelle de l'établissement ou de l'ensemble de la profession, seul le SNES-FSU est en capacité de le proposer. Mais cette force tient avant tout au soutien de la profession, c'est par vos adhésions que nous pouvons poursuivre le travail et mener nos combats.

Face aux attaques sans précédent que nous subissons, la seule réponse est collective, rejoignez-nous, syndiquez-vous au SNES-FSU !

*Marion Chopinet,
Secrétaire académique*



Faire vivre le collectif / créer un S1

Dans les deux tiers des établissements en France, il y a un-e correspondant-e ou un-e représentant-e du SNES. Pourquoi pas dans le vôtre ?

C'est le moment de faire l'unité pour agir ! La rentrée 2023 connaît son lot de remous et les attaques contre nos statuts et notre liberté pédagogique sont nombreuses. Faire du collectif est de plus en plus nécessaire ! Créer un S1, c'est mettre ensemble les forces du SNES-FSU au niveau de l'établissement. À situation exceptionnelle, réponses collectives ! Lieu d'échange et de solidarité, la section SNES-FSU joue un rôle central dans la vie d'un établissement.

C'est le moment d'organiser une heure d'information syndicale.

Cette réunion mensuelle, sur le temps de travail, est fondamentale pour échanger dans un cadre syndical entre personnels de l'établissement, et réfléchir et décider de positionnements collectifs. Les militant-e-s de la section départementale ou académique

sont disponibles pour animer ces heures, qu'elles portent sur des questions internes à l'établissement, des questions d'actualité ou des questions plus générales. Il ne faut pas hésiter à les contacter : s3aix@snes.edu C'est aussi le moment de voter et faire voter pour les listes syndicales FSU au CA conseil d'administration de son établissement ; c'est la meilleure façon de garantir un fonctionnement démocratique des instances : information de toutes et tous, consultation, compte-rendu des débats et des décisions. C'est aussi avoir l'appui et l'expertise du syndicat et de ses élus aux comités sociaux d'administration départementaux et académiques pour défendre les droits et garanties de tous, faire vivre les principes du service public.

Créer un S1, devenir secrétaire d'établissement ou déjà simplement correspondant-e du SNES, c'est agir pour faire vivre le collectif si nécessaire face aux attaques qui nous isolent.

Marion Chopinet

Pour un syndicalisme féministe

Depuis plusieurs années déjà, le SNES avec la FSU, se consacre aux enjeux de l'égalité femme-homme. Mobilisé-e-s lors des rendez-vous incontournables des luttes féministes, les militant-e-s du SNES-FSU appellent et soutiennent les mobilisations du 25 novembre comme la grève féministe du 8 mars. Les questions féministes ont été au centre de nos débats lors des derniers congrès et nous continuons à travailler. C'est pourquoi le SNES-FSU Aix-Marseille a décidé de constituer un groupe de militantes spécialement investies dans ces questions. Premier enjeu : construire des pistes de travail pour faire connaître la cellule de suivi du rectorat consacré aux violences sexistes et sexuelles (VSS) sur notre lieu de travail. Un tiers des VSS ont lieu au travail. Cette question, le syndicat doit s'en saisir. Les VSS doivent être un sujet. Nous poursuivons aussi le travail

consacré à la mise en œuvre du plan académique pour l'égalité professionnelle qui doit être renouvelé en 2024. L'amélioration de nos conditions de travail, les réflexions sur le métier, les enjeux de salaires et de pensions, ne peuvent se construire hors des perspectives féministes.

Face aux violences sexistes et sexuelles, ne restez pas seule : vous pouvez prendre contact avec la cellule de veille mise en place par le rectorat (ce.preventionviolences@ac-aix-marseille.fr), vous serez rappelée dans les 48 h. Vous pouvez aussi écrire aux militantes du SNES-FSU en charge de ces questions à prevention-vss@aix.snes.edu ou joindre la permanence du SNES-FSU où vous trouverez toujours un-e militant-e pour vous écouter et vous accompagner.

Anne

Secrétaire Générale Académique
Marion Chopinet

Secrétariat Général
Ramadan Aboudou, Maria Ignacio,
Aurélia Dessales, Pascal Billy

FTS Trésorerie
Guilhem Paul

FTS Organisation
Ramadan Aboudou, Elise Kahlat

Politiques Départementales
S2 13 Nicolas Bernard - Ayrault, Anne
Sophie Sidani, Elise Kahlat, Angélique
Muniga

S2 04 Eric Gauthier, Anne-Marie
Lasfargues, Lionel Lasfargues

S2 05 Yann Defontaine

S2 84 Philippe Brenier, Aurélia Dessalles,
Mélanie Le Guillou, Salima Ouannai

Politiques scolaires
CTA : Marion Chopinet, Caroline Chevé
(FSU 13), Aurélia Dessalles (Référénte
VSS), Laurent Tramoni (FSU PACA)

CHSCT : Aurélia Dessales, Alain Durante,
Marion Chopinet

Secteur Lycée
Maria Ignacio, Salima Ouannai, Nicolas
Sueur

Formation syndicale
Nicolas Sueur

Vie Scolaire et vie de l'élève
Ramadan Aboudou, Valérie Alpe, Anna
Buccieri, Sophie Biétrix, Elise Kahlat,
Laetitia Abadie, Pascal Billy

Emploi - Carrières
Santé - Retraites
Julien Weisz, Maria Ignacio, Alain
Durante, Annie Sandamiani, Ramadan
Aboudou, Franck Balliot, Jocelyne
François, Anne Birecki, Pascal Billy

Droit et Libertés
Caroline Chevé, Marion Chopinet, Maria
Ignacio, Nicolas Bernard Ayrault

Informatique - Web - Publications
- Communication
Alain Durante, Guilhem Paul, Annie
Sandamiani, Ramadan Aboudou, Maria
Ignacio Ouannai Salima

Retraité-e-s
Annie Sandamiani

Entrée dans le métier
Anne Birecki, Mélody Martin, Danthai
Baccam

Stagiaires : Le SNES à vos côtés !

Affectations, classement, mutations inter académiques, puis mutations intra-académiques, titularisation... L'année de stage est une année charnière particulièrement chargée. Le SNES-FSU vous accompagne sur le terrain à toutes les étapes de ce parcours. Nous portons nos revendications afin que les professeur-e-s stagiaires puissent bénéficier d'une formation de qualité.

Ouverture du serveur inter académique du 8 au 29 novembre

Nous sommes à votre écoute pour toutes vos questions ou difficultés.

À l'INSPE : sur demande les mardis et vendredis

Par téléphone : le mardi de 13 h 30 à 17 h 30 au 04 91 13 62 81

Par mail : stagiaires@aix.snes.edu

Le Pacte, c'est non !

Le RCD, cheval de Troie pour un contrôle accru de nos pratiques.

Depuis les premières annonces concernant le Pacte, le RCD est au centre de tous les enjeux, priorité absolue pour le président de la République, il est aussi l'aspect du dispositif le plus massivement rejeté par les personnels. Ainsi le ministère se lance-t-il dans une campagne très offensive pour assurer le RCD coûte que coûte.

En septembre, un guide du remplacement de courte durée à l'intention des chef-fes d'établissement est publié par le Ministère. Ce guide ne concerne pas que les personnels engagés dans le pacte. Les pactes dits « RCD » ne sont qu'une modalité, un « nouveau levier indemnitaire », parmi d'autres dans l'organisation au sein de l'établissement du remplacement des professeur-es absent-es moins de 15 jours. Ainsi le plan de remplacement concerne tous les enseignant-es, CPE, PsyEN pacté-es ou non. Il concerne aussi les AED en préprofessionnalisation, les AED de la vie scolaire et les TZR. Le guide fournit de plus aux chefs d'établissement, une série de prescriptions à faire

appliquer aux enseignant-es pour faciliter les remplacements : construire eux-mêmes et elles-mêmes des outils et des supports communs, se former à des outils institutionnels numériques, partager leurs ressources.... En somme, il s'agit d'investir du temps en surplus des heures de remplacement elles-mêmes et de leur préparation individuelle. Les RCD deviennent ainsi le cheval de Troie pour un contrôle accru de nos pratiques les professeur-es qui ne remplacent pas doivent prendre du temps pour faciliter les remplacements effectués par leurs collègues. Les personnels « remplacés » sont eux-mêmes mis à contribution.

Une chose est certaine : le rapport de force entre les chef-fes d'établissement et les professionnels organisés collectivement et soutenus par le SNES-FSU sera déterminant pour que les pratiques réelles du RCD ne dégradent pas nos métiers. N'hésitez pas à faire appel à nous !

MC

La formation continue, la face émergée de l'iceberg

Parce qu'il a annoncé avant la rentrée qu'il y aurait bien un prof devant chaque classe et que le remplacement ne serait plus un problème, le ministre, confronté à l'échec patent de sa solution miracle, le Pacte, se lance dans une campagne de traque sans précédent de la moindre heure de cours perdue. Pour faciliter le remplacement, il convient avant tout de limiter les absences des personnels enseignant. Dans le viseur : les sorties, les voyages scolaires, les heures d'information syndicales mais aussi la formation continue.

La circulaire académique du 22 septembre 2023 est à ce titre aussi édifiante que scandaleuse : elle annonce que la formation continue doit s'organiser en dehors du temps de service dès la rentrée 2024. Pour 2023, 50 % de la formation doit être assurée hors face-à-face pédagogique. Elle est donc prévue dans le cadre de webinar le soir ou entre midi et deux heures, le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. Au regard de la brutalité des attaques contre le temps et la charge de travail des personnels, le SNES-FSU appelle les collègues à suspendre toute demande volontaire de formation continue si leurs conditions d'organisation ne sont pas clarifiées (par exemple : faudra-t-il rattraper

les heures ?) et à redoubler de vigilance sur les informations contenues dans les convocations. Les collègues seulement invité-es à des formations hors du temps de service n'ont aucune obligation d'y participer. En cas de doute, contactez-nous, la section académique du SNES Aix-Marseille pourra déposer des préavis de grève.

MC

Le pacte, c'est toujours non !

Dès le printemps dernier, les militant-e-s du SNES-FSU ont lancé une campagne offensive contre le Pacte et ils ont animé de très nombreuses heures d'information syndicale dans les établissements pour informer et alerter l'ensemble des personnels quant au danger que représente ce dispositif.

Cette mobilisation a permis de mettre en échec le Pacte et le ministère est encore loin aujourd'hui des 30 % de personnels pacté-e-s en cette rentrée. Cependant, l'échec patent du Pacte entraîne aujourd'hui une importante contre-offensive du ministère pour nous faire accepter à tout prix des briques de pacte et toutes les promesses sont bonnes : « vous allez être enfin payé-e-s pour ce que vous faites gratuitement », « je ne vous imposerai pas de RCD,... » Être payé-e pour ce que l'on fait impliquerait qu'il n'y ait aucune contrepartie, on sait bien que ce n'est pas le cas et que le RCD reste prioritaire et pourra être proposé en priorité aux collègues pacté-e-s s'il reste des heures à pourvoir.

Le refus du Pacte est un enjeu primordial pour nos professions :

- C'est imposer la réouverture de concertation sur la revalorisation des salaires et des pensions, car le Pacte n'en est pas une
- C'est refuser l'annualisation de nos services, les astreintes, la multiplication de nos missions,... C'est refuser la casse du statut de fonctionnaire

Le pacte n'est pas une revalorisation puisque ces sommes s'accompagnent d'une charge de travail supplémentaire et c'est un véritable danger pour l'avenir de nos métiers. Il est indispensable de dire non au pacte !

MC





Épreuves de spécialité et organisation du bac : il faut revoir la copie!

Face au constat d'échec des épreuves de spécialité en mars dernier, le ministère de l'Éducation nationale a enfin retrouvé la raison et reporté les épreuves au mois de juin comme le revendiquaient le SNES-FSU et l'ensemble de la profession.

Joie de courte durée, l'organisation proposée est intenable et les programmes alourdis infaisables! Les épreuves vont ainsi se succéder avec la philo le 18 juin, les épreuves de spécialité, les 19, 20 et 21, le grand oral du 24 juin au 3 juillet, en même temps que les oraux des épreuves anticipées de français. À tout cela s'ajoutent les épreuves

de compétences expérimentales du 4 au 7 juin, et les épreuves orales et pratiques dont le calendrier est fixé au niveau académique. Le ministère maltraite encore une fois élèves et enseignant·e·s.

Gabriel Attal empile les tâches en rajoutant à cette fin d'année des stages de 15 jours obligatoires en seconde que personne ne pourra gérer, ni trouver pour les élèves. La reconquête du mois de juin n'est pas envisageable dans une telle désorganisation. Ensemble, interpellons nos IPR et organisons la riposte pour faire reculer le ministère.

Maria IGNACIO

Pas de SNU dans nos écoles !

La note de service du 23 juin 2023 « classe et lycée engagés » est une étape avant la généralisation du SNU. Le dispositif d'inspiration militaire dénature notre métier et repose sur une vision conservatrice et autoritaire de l'éducation à la citoyenneté. Le séjour de cohésion de 12 jours en seconde est une provocation dans une période de chasse aux heures perdues et de pression sur la formation continue. Refusons le SNU et votons contre ce dispositif en conseil d'administration.

Salima Ouannai

Nouveau Collège, Nouvelle Sixième : conséquences désastreuses !

La rentrée 2023 a vu se mettre en place dans les collèges des changements en 6ème et en 5ème. L'heure de remédiation-approfondissement prise à la technologie, qui nécessite la venue de professeur·e·s des écoles pour alléger les groupes sans prévoir de moyens dans les DGH, l'obligation d'une heure de devoirs faits en sixième, et la mise en place en cinquième d'une demi-journée hebdomadaire de découverte des métiers, c'est la mise en place d'un collège du tri social (soutenu par le Pacte) ! L'organisation de ces dispositifs, outre qu'elle est encore pour beaucoup laissée au local et augmente encore l'autonomie des établissements, se fait avec des moyens hors DGH et même au

travers de personnels pactés. Cela entraîne l'accroissement des inégalités territoriales, la primarisation du collège (en ancrant davantage la sixième dans le cycle 3), une pression accrue sur l'orientation dès la classe de cinquième et par là une remise en cause du collège unique. De plus, les conditions de travail des enseignant·e·s sont détériorées par la pression culpabilisante et infantilisante exercée par les chef·fe·s d'établissement pour faire accepter le pacte et le remplacement de courte durée. La menace de voir disparaître les financements classiques des projets construits sur le volontariat, toujours au profit du pacte, alimente également le mal-être ambiant car elle nie l'implication

professionnelle et l'engagement des équipes dans un service public de qualité pour tous et toutes. Les professeur·e·s de technologie se retrouvent malmené·e·s par des modifications importantes de leurs services.

Au SNES-FSU, nous considérons que le passage en 6ème est une rupture et une transition. Le second degré de la 6ème à la Terminale forme un tout. Plutôt que des mesurette·s qui, au mieux ne servent à rien, au pire servent un autre objectif bien plus pernicieux et dommageable pour les professeur·e·s et leurs élèves, nous demandons une réduction des effectifs par classe et des moyens dans les DGH pour travailler en dédoublement.

MI et SO

L'Éducation Prioritaire ne doit pas être une éducation au rabais !

Depuis 2015 et la création des REP et REP+, la carte de l'Éducation Prioritaire n'a plus bougé. Les lycées en étaient sortis sans jamais y revenir. Depuis, pour combler les manques, des labels sont nés CLA, TER, Cités Éducatives. À chaque fois, les moyens octroyés ne sont pas dans les DGH. Ils dépendent d'un contrat d'objectifs passé avec le rectorat. Et même, ils font, pour les Cités Éducatives, reposer une partie de la politique éducative sur les Collectivités Territoriales. La refonte de la carte de l'Éducation Prioritaire devait avoir lieu pour la rentrée 2024. Le ministère l'a repoussée à la rentrée 2025. Réfléchir sur l'avenir des REP et REP+ dans un contexte où la paupérisation des quartiers s'accroît est essentiel. Penser la mixité sociale est plus qu'un sujet prioritaire dans notre académie.

Quels moyens sont possibles pour faire réussir tous les élèves ? Quel est l'avenir des REP que le gouvernement entend faire disparaître au profit d'autres dispositifs ? Alors que M. le DASEN du 13 entend étendre l'expérimentation de l'ouverture des collèges 8 h / 18 h à tous les établissements REP et REP+, sous quelle forme cela est-il pertinent ?

Au SNES-FSU, nous estimons nécessaire une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire. Elle ne saurait constituer une école à part : les établissements doivent pouvoir poursuivre les mêmes objectifs, dispenser les mêmes contenus, avoir pour leurs élèves les mêmes ambitions et exigences que les autres. Cela nécessite un horaire élève hebdomadaire plus important permettant notamment de diversifier les pratiques. Avec

le SNES-FSU, nous demandons l'unification des labels (éducation nationale, politique de la ville...) et une carte large définie à partir des besoins des collèges, mais aussi des lycées, aujourd'hui exclus. Nous revendiquons l'extension de la pondération et de l'indemnité REP+ à l'ensemble des personnels de l'éducation prioritaire.

Le SNES Aix-Marseille propose un stage sur l'Éducation Prioritaire le lundi 13 novembre 2023 avec Anne-Lise GERVAIS (agrégée de géographie et ATER à Aix-Marseille Université) qui prépare une thèse de géographie sur la fabrique de la ville par les politiques éducatives locales en contexte néolibéral à partir d'un travail de terrain mené à Marseille. Inscrivez-vous !

SB, AM, NBH

Harcèlement scolaire : Pour des moyens humains à hauteur des enjeux

Les équipes pédagogiques et éducatives sont engagées dans de nombreux projets de lutte contre le harcèlement mais avec bien peu de moyens. Le ministre a fait le choix de faire de la lutte contre le harcèlement à l'École une de ses grandes causes. Au regard des dégâts occasionnés, c'est une nécessité. Mais cela ne peut se faire à coup d'effets de communication qui reviendraient à pointer, implicitement ou explicitement, les prétendues défaillances des personnels. Des équipes ont déjà été éprouvées par le lynchage médiatique après des drames liés au harcèlement.

Le nouveau plan ministériel de lutte contre le harcèlement, outre des mesures anti cyberharcèlement qui devront faire leur

preuve, entend étendre la mise en œuvre du programme « pHARe ».

Si ce programme a le mérite d'exister, il n'est pas non plus la réponse miracle. Des méthodes prétendues « innovantes » de gestion des cas sont mises en avant telle que la méthode Pikas basée sur l'empathie (« préoccupation partagée » mais loin de répondre à toutes les situations de harcèlement).

Ce programme demande du temps de formation en équipe et non de simples modules sous forme de visioconférences ou lien internet. La formation initiale comme continue doit répondre aux attentes des personnels concepteurs de leur métier, en mêlant étroitement recherche universitaire

et réalités d'un établissement sans imposer « de bonnes pratiques ». Elle doit se dérouler sur le temps de travail.

Pour le SNES-FSU, il est urgent de construire des réponses éducatives et pédagogiques pour lutter contre les LGBTI-phobies, les violences sexuelles et sexistes, guider les élèves vers l'égalité filles/garçons et toutes ces problématiques requièrent une action réfléchie, concertée et financée sur le temps long. L'efficacité de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire repose sur des collectifs de travail, dans le respect des qualifications et des métiers, avec des équipes pluriprofessionnelles au complet, formées.

Ramadan Aboudou

Actualité carrière

Les mesures socle

Où en est-on ?

L'augmentation de 1,5 % du point d'indice en juillet 2023 est à mettre en regard de l'inflation : plus de 5 % cette année encore. À côté de cela, la « revalorisation » promise correspond à une augmentation 5,5 % en moyenne, bien loin des 10 % annoncés. Ces 5,5 % reflètent des situations très diverses. Certes, la FSU a obtenu le doublement de l'ISOE : de 1 256 € à 2 550 € brut, soit plus 92 € net/mois (ainsi qu'un rehaussement équivalent des indemnités de fonctions particulières aux CPE, PsyEN et Prof. Doc.). De même, la part modulable de l'ISOE en 1^e GT et Tle GT ainsi qu'en 2^e année de CAP sera désormais du même niveau que celle appliquée en 2nd GT ou en LP, soit un gain annuel net de 459 €.

Le reste correspond à des augmentations de la prime d'attractivité (de 600 € bruts/an à l'échelon 7 à 1 780 € pour l'échelon 5). La prime d'attractivité pour les échelons 2 à 7

est donc maintenant comprise entre 1 500 et 3 370 € bruts annuels. Pour les stagiaires, elle passe de 600 ou 1 200 € bruts annuels à 2 130 € bruts annuels quelles que soient les modalités de service. Pour les agent·e·s non-titulaires, la prime d'attractivité est revalorisée de 300 € brut : avec le doublement de l'ISOE part fixe, l'augmentation indemnitaire est de 107 € nets mensuels.

Mais la pression du SNES FSU a surtout permis des avancées considérables sur les milieux et fins de carrière. Passage de 18 à 23 % sur trois ans pour la hors-classe, fin du contingentement et des viviers pour la classe exceptionnelle dès 2024, accès automatique à l'échelon spécial, amélioration des conditions de reclassement...

Force est de constater que la mobilisation pour les retraites nous a permis d'avoir un impact fort sur les carrières. Ensemble, poursuivons les mobilisations pour avancer dans ce sens.

Julien Weisz

Mouvement intra : le recours

Plus aucune barre de commune ! Le rectorat s'entête, depuis trois ans, à ne fournir que des barres départementales, empêchant de ce fait les demandeurs d'affiner leur stratégie de mutation. Dans ce contexte de crise du recrutement, des barres départementales ont largement augmenté dans certaines des disciplines (Espagnol notamment, mais aussi Art Plastique ou encore Philosophie).

Heureusement, les recours ont permis de trouver des solutions, certes provisoires, à bon nombre de situations. Pas moins de 70 collègues ont fait confiance au SNES FSU pour obtenir une affectation à l'année à la suite d'une mutation impossible à rejoindre.

Que ce soit au mouvement inter avec le SNES-FSU national, ou à l'intra avec vos élu·e·s académiques, n'hésitez pas à nous mandater pour que nous vous représentions lors des recours de mutations.

JW

Prévoyance : ces guimauves que nous tendent les fauves

Alors que les négociations sur la protection sociale complémentaire en santé dans nos ministères ont pris du retard, le ministre de la Fonction Publique a précipité la rédaction d'un projet d'accord sur le volet « prévoyance », sans doute dans l'espoir de lever au moins en partie les oppositions syndicales unanimes face à ce grand projet de marchandisation de la protection sociale des fonctionnaires. Ainsi, des évolutions de court terme peuvent intéresser les agents, comme l'élargissement de l'assiette de rémunération prise en compte pour le maintien des revenus en cas d'incapacité ou la réforme de la situation des agents en invalidité. On peut également évoquer la

question du capital décès ou celle de la rente éducation pour les enfants de fonctionnaire décédé·e durant leur période d'activité. Mais ces évolutions s'inscrivent dans un projet néfaste sur le moyen terme, la grande affaire du quinquennat Macron étant de poursuivre la casse des dispositifs solidaires et collectifs qui charpentent notre République sociale : la privatisation de la Sécurité Sociale, la contractualisation du statut, la marginalisation du principe de comparabilité des traitements au moyen de la grille de la fonction publique, la rupture du lien entre traitement indiciaire et pension, la rupture des solidarités inter-générationnelles.

Laurent Tramoni

Rendez-vous de carrière

Contester en CAPA

Vous avez une réponse négative sur le recours concernant l'avis final de votre rendez-vous de carrière ? Allez jusqu'au bout de la démarche : la contestation en CAPA (dans les 30 jours qui suivent la réponse négative) !

L'an passé, 107 collègues ont effectué un recours. 38 ont obtenu un avis rehaussé. Sur les 69 restants, seuls 54 ont contesté en CAPA. Les élu·e·s SNES-FSU ont gagné la moitié de ces situations. Ne vous privez donc pas d'aller au bout de la démarche !

FB



Retraite progressive : qui, quoi, comment ?

Si le dispositif de retraite progressive de la loi 2023 est loin de notre demande de cessation progressive d'activité, il ouvre cependant la possibilité de diminuer sa quotité de travail sans trop de pertes financières à l'approche de la retraite.

Ce dispositif s'applique aux agent·e·s concerné·e·s par la réforme des retraites, profondément injuste et injustifiée imposée par le gouvernement, à condition d'être à 2 ans ou moins de l'âge d'ouverture des droits et d'avoir au moins 150 trimestres de durée d'assurance.

Pour en bénéficier il faut faire une demande de temps partiel auprès du Rectorat et, en parallèle une demande de retraite progressive auprès de l'ENSAP au moins 6 mois avant le début du dispositif. À la rémunération du temps partiel s'ajoute une part de la pension (calculée à la date du début du dispositif) correspondant à la quotité non travaillée. La période de retraite progressive compte entièrement pour la durée d'assurance (celle qui permet le calcul de la décote/surcote) mais au prorata de la quotité travaillée pour la durée de cotisation (qui permet le calcul

de la pension avant décote/surcote) sauf si vous décidez de sur-cotiser. Au moment où vous prendrez votre retraite effective, un nouveau calcul du montant de celle-ci sera fait prenant en compte les trimestres validés et l'indice détenu les 6 derniers mois.

Malheureusement, le temps partiel est soumis à autorisation (sauf si vous êtes dans un cas de temps partiel de droit). Si le rectorat venait à vous refuser ce temps partiel, n'hésitez pas à saisir la CAPA de contestation qui permettra aux élu·e·s de la FSU de défendre votre cas.

Franck Balliot

Actualité catégories

AESH : Mobilisé·e·s !

Cette rentrée 2023 amène beaucoup de nouveautés pour les AESH. La refonte de la grille de rémunération et la création d'une indemnité de fonction vont permettre une augmentation de salaire comprise entre 8 et 10 % en fonction de l'échelon. Si l'on peut se réjouir de cette revalorisation, elle reste largement insuffisante. Les AESH débutant·e·s en contrat à 24 h toucheront un salaire net d'un peu plus de 1000 euros (hors SFT, Indemnité de résidence et indemnité REP). Cela reste très largement en dessous du seuil de pauvreté en France qui se situe

à 1377 euros net. La sortie de la précarité pour les AESH, ce n'est pas encore à l'ordre du jour visiblement ! D'autre part, depuis le 01/09/2023, le passage en CDI se fait au bout de 3 ans d'ancienneté. Cela ne se fait pas sans quelques difficultés puisqu'un peu plus de 2000 AESH vont être transféré·e·s des lycées mutualisateurs vers les DSDEN.

Sur le front des conditions de travail, la situation ne s'améliore pas, bien au contraire ! Le manque d'AESH se fait de plus en plus sentir à mesure que le nombre d'élèves notifié·e·s augmente. Cela rend le travail des AESH impossible, augmentation du nombre d'élèves par AESH, suivi perlé de ces derniers...

À cela s'ajoute la volonté du gouvernement de créer des Assistants à la Réussite Educative, les ARE par la fusion du corps des AESH et des AED. Il s'agit d'un grand bond arrière, le retour du statut d'AED-AVS et la négation de l'expertise des AESH dans leur métier.

Ce 3 octobre 2023, journée de grève et de mobilisation des AESH, plusieurs rassemblements se sont tenus dans toute l'académie montrant que la mobilisation des AESH ne faiblit pas. Afin d'échanger sur toutes ces questions et de construire de nouvelles mobilisations le SNES avec la FSU13 organise un stage AESH le mardi 14 novembre au collège Izzo à Marseille. Venez nombreux·x·ses !

Pascal Billy

PsyEN : Toutes nos missions comptent !

La forte diminution des recrutements depuis 2018 et le manque d'attractivité des concours, conséquence du manque d'une vraie revalorisation et de conditions de travail dégradées, aboutissent à une tension toujours plus forte chez les PsyEN. Pourtant, la situation préoccupante de certain·e·s élèves qui font face à des difficultés psychologiques, et/ou en demande d'accompagnement sur des questions relatives à l'avenir nécessitent une présence accrue de ces personnels qualifiés dans les établissements. En réponse, le ministère propose une formation de secouriste en santé mentale et charge toujours plus les enseignant·e·s et autres professionnels de pallier les manques.

La profession doit encore et toujours faire face à de nouvelles attaques sur ses missions que de récents rapports proposent de découper ou d'externaliser. La profession doit rester vigilante, c'est collectivement que nous pourrons nous défendre !

TZR : Faire respecter ses droits et son statut

Frais de déplacement et ISSR

Les TZR effectuent soit un remplacement à l'année (AFA) soit des remplacements de courte et moyenne durée (REP).

Si vous êtes en REP hors de votre établissement de rattachement (ou en AFA hors zone), vous êtes éligible aux ISSR, indemnités qui prennent en compte la mission de remplacement et les déplacements induits. Le paiement se fait sur la base du VS et de l'emploi du temps et il est dû pour chaque jour travaillé en REP : il faut se rapprocher du secrétariat de votre établissement d'exercice pour faire remonter mensuellement les documents nécessaires au rectorat.

Les frais de déplacement concernent les collègues en AFA dès lors qu'ils et elles sont affecté·e·s hors de leur résidence administrative et hors de leur commune de résidence familiale (et hors des communes limitrophes si un transport en commun les dessert). Se référer au BA 481 du 9 septembre 2023,

contacter le SNES-FSU pour toute précision. Entre deux suppléances

Le chef d'établissement de votre RAD doit vous avoir fait un emploi du temps valable pour toutes les périodes entre suppléances, correspondant à votre discipline, incluant les pondérations. Cet emploi du temps vous protège des tentatives de vous faire remplacer au pied levé des collègues absents dans votre RAD. À noter que, lors d'une suppléance hors du RAD, si votre service n'est pas au maximum, c'est dans l'établissement de suppléance qu'il peut être complété.

Depuis cette rentrée, la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a permis au rectorat d'affecter les non titulaires avant les TZR dégradant ainsi leur affectation. Le SNES FSU entend faire valoir les droits des TZR et demandera des améliorations du barème de ces dernier·e·s pour le prochain mouvement intra.

Franck Balliot

Non titulaires : une rentrée réussie ?

Dans notre académie aussi, les remplacements assurés par les contractuel·le·s du second degré sont un vrai parcours du combattant : affectation sur plusieurs établissements, parfois très éloignés, rémunération pour les plus anciens selon une grille indiciaire quasiment inchangée, mais pour les néo-recruté·e·s à un indice supérieur,

primes annoncées mais inégalement perçues. Pour les CZR ou CDI en sous-service, une solution : RCD ou devoirs faits pourtant inclus dans le Pacte, sans d'ailleurs informer les collègues de l'heure d'allègement prévue lors de multi-affectation. Chaque année, la pénibilité des conditions d'emploi entraîne la désaffection des un·e·s, dégrade au fil du

temps la santé des autres, et ne favorise pas la réussite au concours des candidat·e·s. Alors, pour résister, il faut avant tout ne pas rester isolé·e et être défendu·e : rendez-vous donc, le 10 novembre, pour un premier stage syndical, au local du SNES-FSU, à Marseille.

Jocelyne François

Du côté de la FSU

Voie pro : la casse organisée

Avec les réformes Blanquer, nous pensions avoir « touché le fond ». Hélas, la réforme Macron-Grandjean s'est abattue sur les LP. Pour l'imposer, le dialogue social a été bafoué et aucun débat n'a eu lieu au niveau de la représentation nationale. Comble du cynisme, c'est au travers des missions du « Pacte LP » que le gouvernement force les professeur·e·s à mettre en œuvre eux-mêmes des « briques » qui risquent de détruire à terme leur métier et leur statut (11 briques sur les 15 possibles sont directement liées à la réforme) !

Cette réforme tourne le dos à l'objectif d'émancipation de la jeunesse populaire qui avait été assigné à l'enseignement professionnel public. Tout au contraire, elle cherche à soumettre les LP aux exigences immédiates du tissu économique local, en mettant en adéquation stricte la carte des formations avec la demande des entreprises à l'échelle d'un territoire. Au niveau de notre académie, tous les LP-SEP sont actuellement visités pour préparer une purge sans

précédent : des dizaines de filières vont être fermées, avec des conséquences immédiates sur les collègues (mutations subies, reconversions forcées).

Calquée sur le modèle de l'apprentissage, une logique managériale est introduite au sein même des LP, avec par exemple l'ouverture des Bureaux des Entreprises, véritables agences de pré-recrutement des élèves, transformant les LP en instruments des politiques d'emploi et les éloignant des missions fondamentales de l'Éducation Nationale.

Le SNUEP et la FSU confirment leur opposition totale à cette réforme. Pour nous, les missions de l'enseignement professionnel public doivent rester l'éducation des jeunes citoyen·ne·s, la formation solide de cette jeunesse à des métiers toujours plus complexes et exigeants, et la qualification durable des futur·e·s salarié·e·s avec des diplômes nationaux reconnus assurant des carrières et des salaires décents.

Nicolas Voisin / Agnès Bély

Du côté des retraité·e·s : de l'action collective, toujours !

L'activité militante des retraité·e·s se décline dans plusieurs cadres. Au SNES tout d'abord : l'assemblée générale a réuni une trentaine de camarades au lycée hôtelier de Marseille le 28 septembre, en présence de Marylène Cahouet, venue présenter les dossiers en cours : rupture des solidarités intergénérationnelles induites par la PSC, en lien avec le PLFSS, nécessaire augmentation des pensions de 10 % immédiatement, service public de l'autonomie, sans oublier les attaques contre les actif·ve·s analysées par Marion Chopinet. L'AG nationale préparatoire au congrès du SNES-FSU se tiendra les 10 et 11 janvier. Au sein de la FSU et de la FGR, les retraité·e·s sont partie prenante des actions

intersyndicales menées par le G9. Ainsi, après les manifestations du 13 octobre, aux côtés des actif·ve·s pour les salaires, les pensions et l'égalité femmes-hommes, la mobilisation du 24 octobre, revendiquant une augmentation immédiate de 10 % de toutes les pensions se construit partout dans notre académie. Autant de raisons de rester syndiqué·e au moment du nouveau départ que signifie le passage à la retraite !

Annie Sandamiani

Pour signer en ligne la pétition 10 % d'augmentation immédiate, RDV sur <https://www.change.org/p/10-d-augmentation-imm%C3%A9diate>



Carte des formations professionnelles : Gravelotte !

Razzia sur les formations professionnelles de nos lycées professionnels, technologiques et polyvalents ! Les élu·e·s dans les conseils d'administration vont découvrir dans les semaines qui viennent les projets de fermeture ou de réduction de l'offre voulus par le ministère de l'éducation et celui du travail. Au prétexte, louable, d'adapter l'offre de formation aux nouveaux besoins de la société, il s'agit surtout d'orienter de façon précoce les jeunes collégien·ne·s et lycéen·ne·s issu·e·s des milieux populaires vers les « métiers en tension » dont personne ne veut : bas salaires, conditions de travail déplorables... en fermant des formations, y compris quand elles font le plein, en faisant de nos collègues et de nos lycées des réservoirs de main d'oeuvre où les branches professionnelles viennent faire leur marché, en redéfinissant l'offre de formation à l'échelon territorial le plus réduit, au niveau des sous-préfectures, et sur la base des demandes des employeurs locaux, on assigne nos jeunes à un horizon borné dans le temps et dans l'espace. Leur seule perspective : satisfaire les besoins locaux et de court terme d'un marché de l'emploi qui n'investit ni la hausse des salaires ni dans celle des qualifications.

Laurent Tramoni

Formation syndicale

Stages 2023-2024	Date	Lieu
Stage Psy-EN	mardi 10 octobre (9 h-17 h)	Local SNES-FSU, 12 place Charles de Gaulle
Stage Lettres	mardi 17 octobre (9 h-17 h)	Local SNES-FSU, 12 place Charles de Gaulle
NOUVEAU : Stage je prépare ma mutation inter académique	mardi 7 novembre (14 h-17h)	Local SNES-FSU Marseille et visio
NOUVEAU : Stage préparer sa mutation inter	mercredi 8 novembre (14 h-17h)	En visio
Stage retraite (Bouches-du-Rhône)	jeudi 9 novembre (9 h-17 h)	Lycée Paul Cézanne, Aix-en-Provence
Stage contractuel-le-s/non-titulaires	vendredi 10 novembre (9 h-17 h)	Local SNES-FSU
Stage éducation prioritaire	Lundi 13 novembre (9 h-17 h)	Collège Edmond Rostand, Marseille
Stage FSU AESH	Mardi 14 novembre (9 h-17 h)	Collège Jean-Claude Izzo, Marseille
Stage occupons nous de nos droits et de notre carrière	jeudi 23 novembre (9 h-17 h)	Lycée les Iscles à Manosque
Stage SES	jeudi 23 novembre (9 h-17 h)	Local SNES-FSU
Stage préparer ma retraite 84	jeudi 23 novembre (9 h-17 h)	Lycée Mistral à Avignon
Stage retraite (Alpes-de-Haute-Provence)	Mardi 05 décembre (9 h-17 h)	Lycée Pierre-Gilles de Gennes, Digne
Stage Protection sociale complémentaire	Vendredi 08 décembre (9 h-17 h)	Local SNES-FSU
Stage néo-titulaire	Vendredi 14 décembre (9 h-17 h)	Lieu à déterminer
Stage Lycée	Jeudi 18 janvier (9 h-17 h)	Lieu à déterminer
Stage mathématiques	Vendredi 17 mai (9 h-17 h)	Lieu à déterminer

Pour les réunions ZOOM, demandez le lien à s3aix@snes.edu



PERMANENCES

Permanences téléphoniques et sur place : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30.

Secteurs :

- **AED** : lundi-mercredi 13 h 30 - 17 h 30
- **AESH** : mardi 13 h 30 - 16 h
- **CPE/PsyEN** : mercredi 13 h 30 - 17 h 30
- **NON-TITULAIRES** : jeudi 13 h 30 - 17 h 30

- **TZR** : lundi-mercredi-vendredi 13 h 30 - 17 h 30
- **SANTE-ACTION SOCIALE** : lundi 13 h 30 - 17 h 30
- **RETRAITES** : sur RDV exclusivement
- **CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)** : lundi 13 h 30 - 17 h 30
- **GRETA** : vendredi 13 h 30 - 17 h 30

- **STAGIAIRES** : mardi 13 h 30 - 16 h
- **Permanence à l'INSPE d'Aix** : vendredi 12 h 30 - 14 h
- **Permanence à l'INSPE St Jérôme** : mardi 12 h 30 - 14 h
- **Permanence à l'INSPE d'Avignon** : un mardi par mois 12 h - 14 h

Viens te former et t'informer avec le SNES-FSU !

Tout·e agent·e de la Fonction publique d'État (titulaire, stagiaire ou non-titulaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec maintien du traitement. Faire vivre ce droit est absolument essentiel dans le contexte actuel ! Emmanuel Macron, à la suite d'un rapport de la cour des Comptes, a lancé une vaste

offensive sur la formation continue. Le calendrier est déjà fixé : 25 % de ces formations doivent se dérouler, dès maintenant, en dehors du temps scolaire ; 50 % à partir de janvier 2024 ; 100 % à partir de la rentrée 2024. Nul doute que la prochaine attaque portera sur le statut des fonctionnaires, les formations syndicales et le droit de réunion ! Dans ce dernier cas, E. Macron pourra se

targuer d'avoir renoué avec un régime libéral sur le plan économique et conservateur sur le plan politique : le Premier Empire ! Une première réponse à cette offensive est de s'inscrire massivement aux stages syndicaux proposés par le SNES-FSU ! Rejoignez-nous et, ensemble, faisons reculer ces politiques rétrogrades !



Publication du SNES-FSU Aix-Marseille

12 Place du Général De Gaulle - 13001 Marseille
 Tél : 04 91 13 62 81/82 - s3aix@snes.edu
 Directrice de publication : Marion Chopinet
 Comité de rédaction : Annie Sandamiani, Maria Ignacio et Ramadan Aboudou
 Imprimeur : IGS - BP 44 - Zac de Rigoulet - 47552 BOE Cedex
 Périodique inscrit CPPAP 0727 S 05476
 Dépôt légal : 27 juillet 2020 - ISSN 0395-384X - Tiré à 4000 exemplaires